

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, tenue le mardi 4 juillet 2017 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE :	M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT :	M. MAGELLA DUCHESNE
LES CONSEILLERS :	M. YVAN THÉRIAULT
	M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
	M. BERTHOLD TREMBLAY
	M. MARC-ANTOINE FORTIN
	M. DOMINIQUE COTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière, et M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Réjean Bouchard, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

#### **2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**154.07.17**

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 5 JUIN 2017**

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 5 juin 2017.

**155.07.17**

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 5 juin 2017 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. CORRESPONDANCE**

- Monsieur le conseiller Berthold Tremblay présente une demande qui lui a été adressée provenant de résidents de la rue Napoléon concernant l'installation de bacs à fleurs comme par les années passées.

**156.07.17**

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'installation des bacs à fleurs dans la rue Napoléon afin d'inciter les véhicules à circuler plus lentement et, de ce fait, sécuriser ce secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 5 JUIN 2017 AU 30 JUIN 2017**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ

COMPTES À PAYER	:	284 840.15 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	62 890.06 \$

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	20 010.13 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	_____ \$

**157.07.17**

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 5 juin 2017 au 30 juin 2017, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Secrétaire trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 19146 à 19148; et 19203 à 19224; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussignée Secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 4<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE JUILLET 2017

Rachel Bourget, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. MOTION DE REMERCIEMENTS À MADAME SUZANNE MALTAIS**

**158.07.17**

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une motion de remerciements à Mme Suzanne Maltais pour son implication bénévole à la bibliothèque municipale depuis plus de quinze (15) ans. Le Conseil est conscient du temps et du travail que ce bénévolat incombe et reconnaît la valeur des personnes comme madame Maltais qui font le cœur et la richesse d'une communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. DÉPART DE LA VIE POLITIQUE DU DÉPUTÉ CONSERVATEUR DE LAC-SAINT-JEAN À LA CHAMBRE DES COMMUNES, MONSIEUR DENIS LABEL**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Denis Label, député conservateur de Lac-Saint-Jean à la Chambre des communes, a annoncé qu'il quitterait la vie politique au cours des prochaines semaines après 10 ans de service ;

**CONSIDÉRANT QU'** il a servi la région à titre de député de Lac-St-Jean et œuvré dans différents ministères. Il a notamment occupé les fonctions de ministre d'État de l'Agence du développement économique du Canada pour les régions du Québec, ministre du Transport, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Lebel a travaillé sur de nombreux dossiers régionaux et municipaux dont certains se sont concrétisés grâce à son apport politique et/ou financier.

**EN CONSÉQUENCE,**

**159.07.17**

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une motion de félicitations soit octroyée à Monsieur Denis Lebel pour le travail effectué au sein du parti Conservateur à titre de député de Lac-St-Jean et le remercier pour son dynamisme à défendre les dossiers régionaux et/ou municipaux. Le Conseil municipal de Saint-Bruno lui souhaite tout le succès possible dans les nouveaux défis qui l'attendent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU PLATEAU BEAUMONT**

**CONSIDÉRANT** que, comme par les années passées, un regroupement de résidents organise la fête du Plateau Beaumont;

**CONSIDÉRANT** que l'activité cadre avec les objectifs de la politique familiale municipale ;

**160.07.17**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un soutien financier de 300 \$ aux organisateurs de cette activité annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. OFFRE DE SERVICE DE MICHEL LAROUCHE, CONSULTANT EN RESSOURCE HUMAINE**

**CONSIDÉRANT** que les négociations visant la convention collective des employés municipaux sont toujours en discussions ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de Michel Larouche, consultant en ressource humaine, proposant un support au comité de négociation ;

**161.07.17**

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que mandat soit donné à Michel Larouche, consultant en ressource humaine, selon l'offre de service professionnel en date du 19 juin 2017 pour un maximum de 40 heures, au montant de 160,00\$/heure, ainsi que l'utilisation du logiciel « Calcul-O-Négo » pour des frais de 162,50\$/mois, plus les taxes usuelles.

Il est en outre résolu que le Conseil municipal se réserve le droit de réévaluer et/ou d'annuler ce mandat à compter de la présente selon l'avancement et/ou la finalité des négociations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. APPROBATION DE L'ENTENTE – MUNICIPAL ET ORGANISMES – DANS LE CADRE DE LA FOIRE DES FAMILLES ET DE L'AGRICULTURE**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

11. A) **DÉPÔT DE LA DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – TERRAIN DE TENNIS**

**CONSIDÉRANT** la mise en place du programme national de la ruralité 2014-2024 qui vise la réalisation de projets au bénéfice des populations résidant dans un territoire d'application donné, comme notre municipalité ;

**CONSIDÉRANT** les différents paramètres et exigences de ce programme, entre autres une mise de fonds de 10% du promoteur et les dépenses admissibles qui excluent généralement les dépenses d'opération courante ;

**EN CONSÉQUENCE,**

162.07.17

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande d'aide financière de 10 498 \$ au Fonds de développement du territoire et d'autoriser une participation municipale nette au projet de 2 625 \$ pour un coût total de projet de 13 123 \$.

Il est également résolu de procéder à la mise à niveau du terrain de tennis dans le cadre du Fonds de développement du territoire, soit :

- réparer les fissures, enduire la surface de jeu d'un revêtement acrylique et tracer les lignes.

Il est en outre résolu que la Directrice générale Rachel Bourget, est par la présente, autorisée à signer tous les documents nécessaires à la demande et à la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) **DÉPÔT DE LA DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – ÉQUIPEMENTS D'ANIMATION CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT** la mise en place du programme national de la ruralité 2014-2024 qui vise la réalisation de projets au bénéfice des populations résidant dans un territoire d'application donné, comme notre municipalité ;

**CONSIDÉRANT** les différents paramètres et exigences de ce programme, entre autres une mise de fonds de 10% du promoteur et les dépenses admissibles qui excluent généralement les dépenses d'opération courante ;

**EN CONSÉQUENCE,**

163.07.17

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande d'aide financière de 40 434 \$ au Fonds de développement du territoire et autoriser une participation municipale nette au projet de 10 199 \$ pour un coût total de projet de 50 633 \$.

Il est également résolu de procéder à la phase 1 de notre Programme d'acquisition d'équipements d'animation culturelle et communautaire dans le cadre du Fonds de développement du territoire, soit :

- par l'acquisition d'équipements d'animation culturelle et communautaire et mettre ceux-ci à la disposition de la communauté répondant ainsi à des besoins spécifiques du milieu.

Il est en outre résolu que la Directrice générale Rachel Bourget, est par la présente, autorisée à signer tous les documents nécessaires à la demande et à la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DANS LE RANG 5 OUEST. RE : RÈGLEMENT 360-16**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réfection dans le rang 5 ouest ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) entreprises ont déposé une soumission, tel que décrit au tableau suivant :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
1. Compagnie Asphalte Ltée (CAL)	858 901.19 \$
2. Inter-Cité Construction Ltée	712 957.39 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**164.07.17**

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation faite par le Service des travaux publics, soit d'adjuger la soumission au plus bas soumissionnaire conforme, *Inter-Cité Construction Ltée*, pour des travaux de réfection dans le rang 5 ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DANS LE RANG 8 NORD. RE : RÈGLEMENT 360-16**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réfection dans le rang 8 nord ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) entreprises ont déposé une soumission, tel que décrit au tableau suivant :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
1. Compagnie Asphalte Ltée (CAL)	547 257.21 \$
2. Inter-Cité Construction Ltée	455 105.37 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**165.07.17**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation faite par le Service des travaux publics, soit d'adjuger la soumission au plus bas soumissionnaire conforme, *Inter-Cité Construction Ltée*, pour des travaux de réfection dans le rang 8 nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ANNEXE : CONTRAT DE RÉFECTION DES RANGS 5 OUEST ET 8 NORD**

ATTENDU l'adjudication à *Inter-Cité Construction Ltée* pour les travaux de réfection dans le rang 5 ouest (Résolution 164.07.17) ainsi que ceux du rang 8 nord (Résolution 165.07.17) ;

EN CONSÉQUENCE,

166.07.17

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les travaux à réaliser selon le tableau suivant :

Descriptif des travaux à réaliser							
RANG 5 OUEST							
Sections	Ponceaux	Entrées	Fossés	Rechargement	Pavage	Signalisation	Total
5-1	0.00 \$	12 600.00 \$	5 236.00 \$	34 352.15 \$	24 734.50 \$	3 575.00 \$	80 497.65 \$
5-2	0.00 \$	5 500.00 \$	5 236.00 \$	36 892.80 \$	26 549.00 \$	3 250.00 \$	77 427.80 \$
5-3	0.00 \$	8 250.00 \$	4 787.20 \$	30 551.85 \$	22 060.50 \$	3 350.00 \$	68 999.55 \$
5-4	0.00 \$	2 750.00 \$	2 187.90 \$	13 834.80 \$	9 932.00 \$	2 700.00 \$	31 404.70 \$
5-4.1	0.00 \$	0.00 \$	8 265.40 \$	50 962.45 \$	36 767.50 \$	3 275.00 \$	99 270.35 \$
5-5	0.00 \$	6 275.00 \$	766.70 \$	11 529.00 \$	8 308.50 \$	2 712.50 \$	29 591.70 \$
5-6	0.00 \$	37 875.00 \$	7 143.40 \$	47 845.35 \$	34 475.50 \$	4 775.00 \$	132 114.25 \$
5-7 <sup>1</sup>	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
5-8	0.00 \$	13 750.00 \$	3 085.50 \$	20 752.20 \$	14 993.50 \$	3 500.00 \$	56 081.20 \$
<b>Sous-Total</b>	<b>0.00 \$</b>	<b>87 000.00 \$</b>	<b>36 708.10 \$</b>	<b>246 720.60 \$</b>	<b>177 821.00 \$</b>	<b>27 137.50 \$</b>	<b>575 387.20 \$</b>
<sup>1</sup>	Section 5-7 soustraite du présent contrat.					<b>TOTAL</b>	<b>575 387.20 \$</b>
					TPS : 5%		28 769.36 \$
					TVQ : 9.975%		57 394.87 \$
					<b>TOTAL INCLUANT LES TAXES</b>		<b>661 551.43 \$</b>
					<b>TOTAL TAXES NETTES</b>		<b>604 084.64 \$</b>
RANG 8 NORD							
Sections	Ponceaux	Entrées	Fossés	Rechargement <sup>2</sup>	Pavage	Signalisation	Total
8-1	0.00 \$ <sup>3</sup>	29 150.00 \$	4 319.70 \$	34 686.00 \$	38 241.50 \$	6 100.00 \$	112 497.20 \$
8-2	0.00 \$	0.00 \$	1 589.50 \$	6 273.00 \$	6 919.00 \$	2 600.00 \$	17 381.50 \$
8-3	9 500.00 \$	6 300.00 \$	2 487.10 \$	16 823.67 \$	18 513.00 \$	4 500.00 \$	58 123.77 \$
8-4	0.00 \$	14 550.00 \$	1 533.40 \$	16 605.00 \$	18 326.00 \$	3 500.00 \$	54 514.40 \$
8-5 <sup>4</sup>	0.00 \$	2 750.00 \$	386.02 \$	2 214.51 \$	2 444.48 \$	399.69 \$	8 194.70 \$
<b>Sous-Total</b>	<b>9 500.00 \$</b>	<b>52 750.00 \$</b>	<b>10 315.72 \$</b>	<b>76 602.18 \$</b>	<b>84 443.98 \$</b>	<b>17 099.69 \$</b>	<b>250 711.57 \$</b>
<sup>2</sup>	Rechargement diminué à 200 mm d'épaisseur.					<b>TOTAL</b>	<b>250 711.57 \$</b>
<sup>3</sup>	Ponceaux de la section 8-1 soustraits du présent contrat.					TPS : 5%	12 535.58 \$
<sup>4</sup>	Longueur de la section 8-5 diminuée à 30 m.l.					TVQ : 9.975%	25 008.48 \$
					<b>TOTAL INCLUANT LES TAXES</b>		<b>288 255.63 \$</b>
					<b>TOTAL TAXES NETTES</b>		<b>263 215.81 \$</b>
<b>TOTAL RANGS 5 OUEST ET 8 NORD - TAXES NETTES</b>							<b>867 300.45 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14. MANDAT À UN ARPENTEUR POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DES RANGS 5 OUEST ET 8 NORD. RE : RÈGLEMENT 360-16**

167.07.17

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que mandat soit donné à la firme d'arpenteurs-géomètres Girard Tremblay Gilbert, au montant de 7 000 \$ plus les taxes applicables, en lien avec les travaux de réfection des rangs 5 ouest et 8 nord (Règlement 360-16).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. RECOMMANDATION POUR RÉCLAMATION DE REMBLAI DE CONSTRUCTION DANS LA PHASE IX DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont acquis leur immeuble en déclarant l'avoir vu et examiné à leur satisfaction ;

**CONSIDÉRANT QU'** au moment d'acquérir leur immeuble, certains propriétaires ont demandé à la municipalité d'engager sa responsabilité quant aux remblais et élévations existantes ;

**CONSIDÉRANT QU'** avant d'entreprendre leurs constructions, les propriétaires ont été informés des critères de construction pertinents (élévations) à leurs immeubles, notamment avec des plans profils et des coupes indiquant des élévations à respecter ;

**CONSIDÉRANT QUE,** lors de l'excavation des constructions, certains propriétaires ont questionné les informations et documents déposés par la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE,** pour répondre adéquatement aux propriétaires et pour vérifier l'information et les documents pertinents, la municipalité a procédé à une étude et des sondages de sol avec l'aide d'une firme spécialisée dans le domaine ;

**CONSIDÉRANT QUE** les sondages de sol démontrent clairement l'épaisseur des remblais et l'élévation du terrain naturel pour chaque immeuble de la phase IX ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude de sol et les sondages permettent de valider l'information et les documents soumis aux propriétaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a analysé les réclamations reçues à partir de trois (3) options de remblais et d'élévation des constructions réalisées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a retenue l'option B pour répondre aux réclamations déposées. Laquelle option privilégie la profondeur réellement excavée par les propriétaires et une élévation de bâtiment respectant les règlements municipaux, soit que le dessus du plancher du sous-sol soit à 60 cm au-dessus de la conduite d'égout située dans la rue.

**POUR CES MOTIFS,**

**168.07.17**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de rembourser le remblai des constructions dans la phase IX selon l'option B présentée, laquelle a été évaluée selon l'élévation du dessus du plancher du sous-sol situé à 60 cm au-dessus de la conduite d'égout dans la rue ainsi que la profondeur réellement excavée par les propriétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**16. ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES POUR RÉAMÉNAGEMENT DES RUES MELANÇON – SAINT-ALPHONSE**

**169.07.17**

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que mandat soit donné à Michel Garant, paysagiste, pour effectuer les plans préliminaires visant le réaménagement urbain sur les rues Melançon et Saint-Alphonse pour un montant de 19 544 \$, plus les taxes applicables, tel que soumis dans l'offre de services professionnels déposée à la municipalité, en date du 19 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**17. ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET AFFICHE SUR LA ROUTE 170**

**170.04.17**

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que mandat soit donné à Michel Garant, paysagiste, pour effectuer les plans préliminaires visant l'aménagement paysager sur la route 170 pour un montant de 1 902 \$, plus les taxes applicables, tel que soumis dans l'offre de services professionnels déposé à la municipalité, en date du 19 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**18. ACCEPTATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ AU 920 AVENUE DE LA FABRIQUE. RE : LOT 5 299 886**

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de tous les terrains résidentiels municipaux à vendre dans la phase IX est établi à partir de la résolution 296.11.13 ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une offre d'achat pour le lot 5 299 886 à un prix moindre que celui indiqué dans ladite résolution, soit un montant de 23 288.11\$ plus taxes, pour un total de 26 775.50 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire désire construire une résidence unifamiliale avant décembre 2017 ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est judicieux de vendre ce terrain avant la saison estivale pour qu'il soit construit en 2017.

**POUR CES MOTIFS,**

**171.07.17**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la vente du lot 5 299 886 correspondant au 920, rue de la Fabrique, à Mme Maïka Rousseau et M. Jonathan Bergeron, selon les conditions suivantes :

- payable au complet à la signature ;
- construire une résidence unifamiliale avant décembre 2017 ;
- si non construction dans les délais prévus, rachat par la municipalité aux mêmes conditions moins les frais légaux ;
- accorder une servitude d'utilité publique à la municipalité de Saint-Bruno ;
- accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec ;
- Le terrain est réputé prêt à construire selon les critères des plans et sondages remis à l'acquéreur qui déclare les avoir reçus. Advenant une non concordance entre l'état réel du terrain et les documents soumis à l'acquéreur, le vendeur assumera les coûts de la pose de sable compacté nécessaire pour que la construction (le dessus du sous-sol) soit réalisée à 60 cm au-dessus de la conduite d'égout dans la rue.

Il est en outre résolu d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, et Mme Rachel Bourget, directrice générale, ou M. Philippe Lusinchi, directeur général adjoint et urbaniste, à signer les documents relatifs à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**19. COMPTE RENDU DES COMITÉS**

**a) Travaux publics**

Monsieur le conseiller Dominique Côté mentionne que la planification des travaux prévus suit son cours quoique certains ajustements doivent être faits selon les imprévus tels les bris d'aqueduc, travaux ponctuels, et autres. Un résumé est fait sur les travaux effectués et ceux à venir.

**b) Loisirs et culture**

Monsieur le conseiller Jean-Claude Bhérer fait état des travaux à l'aréna et des activités à venir dans la municipalité. Il présente un article du journal Le Quotidien, en date du mardi 27 juin dernier, faisant état d'un soutien financier de 3 500 \$ offert à la nageuse Sabryna Lavoie par la Fondation des Lynx du PWD et quatre (4) entreprises d'Alma pour parfaire son entraînement afin de participer à diverses compétitions de natation en eau libre de haut niveau.

**172.07.17**

Sur proposition de M. le conseiller Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Magella Duchesne, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une bourse de 500 \$ à Mme Sabryna Lavoie afin d'encourager cette jeune athlète dans la poursuite de ses rêves.

**c) Sécurité publique**

Aucun rapport.

**d) Urbanisme**

Aucun rapport.

**20. AUTRES SUJETS**

Aucun sujet.

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Quelques questions sont posées par les citoyens présents à lesquelles les élus présents répondent le plus adéquatement possible.

**22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**173.07.17**

À 21 h 44, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Berthold Tremblay de lever la séance.